

**FICHE D'INSCRIPTION ACM INTERCOMMUNAL - 3/12 ans
HIVER 2019 – ROCHEFORT MONTAGNE**

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT*

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Enfant scolarisé à l'école de :

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE*

RESPONSABLE LEGAL 1 :

Nom : Prénom :

Tél. domicile : Tél. Portable :

Tél. travail :

Adresse :

.....

Email :

RESPONSABLE LEGAL 2 :

Nom : Prénom :

Tél. domicile : Tél. Portable :

Tél. travail :

Adresse :

.....

Email :

J'autorise l'envoi d'informations liées aux services de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense sur les adresses mail renseignées ci-dessus.

Numéro d'allocataire* :

Régime* : CAF MSA Autre (SNCF, EDF...)

Nom de l'employeur du parent allocataire* :

Quotient familial : *(Rappel tarifs appliqués au verso de la fiche d'inscription)*

- **pour les allocataires CAF Puy de Dôme*** : J'autorise la Communauté de Communes à consulter mon **quotient familial** via le site **CDAP** de la Caf du Puy de Dôme

En cas d'impossibilité de consulter le quotient familial via ce site, un justificatif sera à fournir.

- **pour les allocataires MSA et allocataire hors CAF Puy de Dôme**, il est impératif de fournir un justificatif de quotient familial à jour.

* renseignements obligatoires

Autorisations parentales - J'autorise :

- mon enfant à participer aux diverses sorties organisées par l'accueil de loisirs : Oui / Non
- la prise de photos et de captation d'image de mon enfant, ainsi que la publication et la diffusion gratuites des photos et vidéos :..... Oui / Non
- mon enfant à rentrer seul en fin de journée :..... Oui / Non

⇒ Autres personnes autorisées à récupérer mon enfant (nom, prénom, téléphone, lien de parenté) :

.....

.....

.....

Les personnes autorisées à récupérer l'enfant pourront être amenées à justifier leur identité.

Je certifie que mon enfant est bien couvert par une assurance extra-scolaire responsabilité civile et individuelle accident (**attestation d'assurance à fournir à l'appui**).

J'atteste avoir pris connaissance du **règlement intérieur**, et m'engage à le respecter.

INSCRIPTION(S) SOUHAITEE(S) : cocher la (les) case(s) correspondante(s) à votre choix.

1^{ère} inscription à l'accueil collectif de mineurs pour l'année scolaire 2018/2019

Réinscription – Enfant ayant fréquenté l'accueil collectif de mineurs organisé aux vacances d'octobre 2018 sur le site de Rochefort-Montagne

| Hiver 2019 | |
|-------------------------------|-------------|
| Date | Inscription |
| Lundi 18 février | |
| Mardi 19 février | |
| Mercredi 20 février | |
| Jeudi 21 février | |
| Vendredi 22 février | |
| | |
| Lundi 25 février | |
| Mardi 26 février | |
| Mercredi 27 février | |
| Jeudi 28 février | |
| Vendredi 1 ^{er} mars | |

En cas d'inscription à l'activité « raquettes, ski », merci d'indiquer :

→ Taille de l'enfant :

→ Pointure de l'enfant :

RAMASSAGE :

⇒ L'enfant inscrit au centre de loisirs prendra le ramassage matin **ET** soir: Oui / Non

Si oui, **cocher l'arrêt du bus souhaité** :

| | | | | | | | | | | | |
|---------|--------|--------------------|-------------------------------|---------|----------|------|----------|------------------------|----------------------|--------|----------|
| | | | | | | | | | | | |
| Ceyssat | Gelles | La Tour d'Auvergne | Massalettes (St Pierre Roche) | Mazayes | Nébouzat | Olby | Perpezat | St Bonnet Près Orcival | St Sauves d'Auvergne | Tauves | Vernines |

DATE :

SIGNATURE(S) DU(DES) RESPONSABLE(S) LEGAL(AUX)

RAPPEL – TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

| Quotient familial | Tarifs journée ACM |
|--|---------------------------------------|
| De 0 à 400 | 9,00 € |
| De 401 à 600 | 13,50 € |
| De 601 à 800 | 15,50 € |
| De 801 à 1100 | 16,50 € |
| Plus de 1101 | 17,00 € |
| Forfait semaine | Remise de 10 % |
| Supplément activités exceptionnelles / sorties sauf pour les enfants inscrits à la semaine | 3 € |
| Tarif sans repas pour les enfants allergiques (sur présentation d'un certificat médical) | déduction de 2 € sur le tarif journée |

→ Règlements acceptés : Espèces ; Chèques bancaires ; Chèques vacances ; Chèques CESU

→ **Forfait semaine** : Le forfait semaine s'applique automatiquement dès que sur une semaine de 5 jours ou de 4 jours avec férié, l'enfant est inscrit tous les jours.

A noter : Une pénalité de 8 € sera appliquée en cas de départ des enfants après 18h.

Le Trésor Public vous adressera une facture à la fin du centre en fonction du registre des inscriptions.

Toute inscription annulée et non justifiée (certificat médical) sera facturée.

→ Si aide financière (comité d'entreprise...) **ET** versement de l'aide directement à la collectivité, merci d'indiquer ci-après l'organisme et le montant de l'aide versée : **(Justificatifs à fournir à l'appui)**

.....
.....